

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**Championnat de Ligue des Pays de la Loire
Handi-valide
14 Mai 2023 Port de Ribou, 49300 CHOLET
Association des Régates Choletaises
5A**

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique lien du site (<https://www.sailing.org/tools/documents/2017AdvertisingCodeRegulation20-%5B21690%5D.pdf>)

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux des classes MINI J et Hansa, personnes en situation de handicap, avec ou sans fauteuil, personnes valides.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire sur Internet à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeOX-Lvns27SE7Z-itJzoSXyzIfgaApyd18HT95lro9T2f4rQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>

Les frais d'inscription seront à régler sur place (espèces ou chèque uniquement) et s'élèvent à 12 €.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une licence FFVoile et présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	12 €
	Par compétiteur



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

13 Mai de 14h00 à 15h00, ou le 14 Mai 2023 de 9h00 à 10h00

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date 13/05/23	Entraînement ou 1 ^{er} signal d'avertissement 15h30 Mini J	Suivant avis du Président du Comité de Course
Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	
14/05/23	10h30	MINI J et Hansa

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 14 Mai 2023,
- affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type banane détaillés dans les annexes des Instructions de Course.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe du présent avis.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

- (a) Quand 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

9.3 Le système de classement est le suivant : a minima suivant annexe A2 des Règles de Courses à la Voile.

Le classement sera établi par classe avec extraction éventuelle pour les manches courues simultanément.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Une coupe au premier
pour les mini J :
 - du classement scratch
 - du classement handi
 - du classement fémininpour les HANSA
 - du classement de chaque série
- Un lot à chaque coureur.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

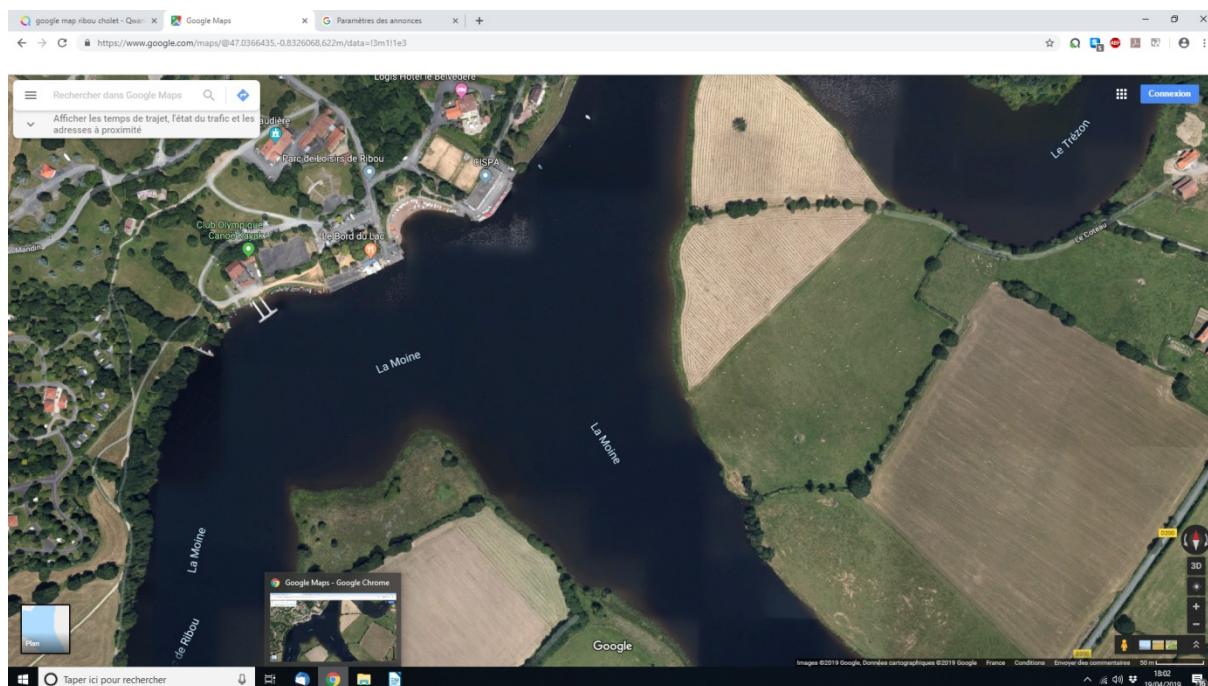
Bernard DELAFOSSE 06 07 96 82 30

ou

Luc TIJOU 06 87 10 23 87



ANNEXE ZONE DE COURSE



PLAN ACCES SECURITE
Manifestation nautique des 13 et 14 Mai 2023 - Port de Ribou
Association des Régates Choletaises
49300 CHOLET

Accès Secours

